

Image not found or type unknown



prime sur licencement abusif savoir mes droits a ce niveau

Par **guillemare**, le **14/04/2011** à **19:16**

bonjour mon mari et moi sommes separees depuis 09/2010 on attend la vente de la maison pour attaquer une procedure de divorce a l heure actuelle il y a eu qu une main courante de ma part faite le 09/2010 mon mari vit dans notre maison avec une autre compagne depuis le 10/2010 je voudrais savoir (il va toucher une prime sur une procedure dun licencement abusif j aimerais savoir si j aurais droit d avoir la moitiee de cette somme d argent)et de savoir un peu plus sur mes droits+ en attendant une reponse de votre part veuillez agreer monsieur mes salutations distinguees